Affiché le



ID: 034-213400575-20220602-DEL2022_06_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-11

FINANCES - ADHESION A L'ASSOCIATION APEF (APOGEES)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS:

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ François BROTHIER représenté par Julien MIRO Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU Clara BIANCO représentée par Marion COLIN Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE:

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire N° 2 Carine BARBIER arrive avant le vote de l'affaire N° 8 Mathilde BORNE arrive avant le vote de l'affaire N° 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA



ID: 034-213400575-20220602-DEL2022_06_11-DE

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-11

FINANCES - ADHESION A L'ASSOCIATION APEF (APOGEES)

Monsieur DEWINTRE, Adjoint aux finances et aux commerces de proximités, expose :

Le contexte inflationniste que nous connaissons actuellement nous incite à trouver des solutions pour atténuer l'impact des fortes augmentations de prix annoncées par nos fournisseurs.

En adhérant à l'APEF, la collectivité pourrait bénéficier des remises négociées par APOGEES pour les achats de produits-services et denrées alimentaires.

La collectivité aurait ainsi toute liberté pour commander ou pas chez des fournisseurs référencés, car APOGEES est une centrale de référencement et pas une centrale d'achats ce qui ne les oblige pas à s'engager sur des volumes.

Cette possibilité serait bien entendu offerte aux services municipaux pour les familles d'achats qui peuvent être effectués sans publicité ni mise en concurrence car les dépenses sur cette famille d'achats n'atteignent pas le seuil de 40 000 € H.T. Il s'agirait notamment des achats de fournitures de couches pour les crèches.

En conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'APEF (APOGEES). La cotisation annuelle s'élève à 160 €.

Le conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour: 34 Abstention: 0 Contre: 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022

Frédéric LAFFORGUE